



## Rétractation promesse d'embauche

-----  
Par vttie

Bonjour,

J'ai reçu un projet entièrement rédigé de contrat de travail en bonne et due forme par mail donc non signé (mais valant largement promesse d'embauche dans ses mentions) de la part d'un futur employeur. Lui ayant demandé quelques améliorations modérées (salaire et autres), ce dernier m'a subitement écrit qu'il retirait sa proposition. Je n'avais pas accepté formellement la proposition à ce stade. Dans ces conditions, puis-je obtenir réparation si aucune suite n'est donnée ? On lit sur le net que le salarié doit avoir accepté pour pouvoir réclamer et on lit le contraire également. Qu'en est-il ? Je vous remercie